

Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

Dispensi de tiedrage BREST CTC

Enfin, la réforme de la PAC!

La mise en application de la nouvelle PAC constitue la réforme la plus importante dans le domaine agricole, depuis au moins dix ans. Compte tenu de l'inégalité du système, auparavant, on peut aisément comprendre les «résistances» de la frange la plus libérale du monde agricole qui s'accommodait très bien de ces injustices.



Une politique agricole plus juste

ette réforme doit malheureusement se faire au pas de charge cette année. La France doit procéder à une refonte totale des dispositifs de paiements directs avec l'introduction de nouveaux paiements découplés et couplés. De plus, de nombreuses modifications des règles d'admissibilité des terres et d'octroi des paiements directs doivent intervenir dans un calendrier contraint, dans la mesure où les éléments de réglementation européenne et les lignes directrices ne sont parus que fin 2014.

Dans le même temps, les services du ministère de l'Agriculture doivent également finaliser la mise en conformité du registre parcellaire graphique conformément aux attentes de la Commission européenne. En effet, suite au refus d'apurement des comptes de la PAC sur la période 2008-2012, la France doit rembourser un milliard d'euros. Ce travail important, exploitation par exploitation, est indispensable pour éviter que des sanctions similaires ne se répètent sur l'application de la nouvelle programmation de la PAC.

Les socialistes ont le sens de l'intérêt général et de la continuité de l'État. C'est la raison pour laquelle, eux, ne mettent pas en place des dispositifs hors la loi, uniquement pour plaire à une partie de leur clientèle électorale, en sachant pertinemment que le pays sera condamné par la justice européenne.

La réforme de la PAC a introduit une nouvelle composante dans les aides directes découplées, notamment le paiement vert, dont le montant est proportionnel à la surface de l'exploitation et dont le versement est conditionné au respect de critères environnementaux. Il représente 30% de l'enveloppe totale des paiements directs.

Dans le même état d'esprit, 5% de la surface en terres arables de chaque exploitation doivent être des surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Pour préserver les petites et moyennes exploitations, la Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) a été réformée. Le montant de cette prime varie en fonction de la taille du troupeau : 187 euros/vache de la première à la 50e; 140 euros/vache de la 51e à la 99e; 75 euros/vache de la 100e à la 139e.

À côté de cette réforme de la PAC, le gouvernement a également pris des mesures pour améliorer l'enseignement agricole, les dispositifs de retraite et de protection sociale.

Le ministre de l'Agriculture sera amené, à l'occasion du Salon de l'Agriculture, à préciser encore plus les avancées de la réforme de la politique agricole commune.

CAP FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand 29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 19/02/2015



À la bazuette?

droite s'est trouvée un nouveau héros : le boulanger des Landes, empêché de travailler par une administration tatillonne. Mais il ne peut certainement pas prétendre devenir le porte-parole de la profession. Car il n'est pas soutenu par ses collègues. « Nous sommes attachés à ces arrêtés préfectoraux», a ainsi réagi le président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie. Ce boulanger des Landes est aussi, et surtout, un très bon communicant. Ne pas respecter un arrêté préfectoral pris en 1999 et se faire passer pour une victime relève de l'exploit.

Si la législation doit évoluer, il convient, comme l'a proposé la porte-parole du PS, Juliette Méadel, d'organiser «une concertation interprofessionnelle ». Mais certainement pas de céder à celui qui

crie le plus fort.

Chiffre de la semaine

milliards d'euros

C'est le montant des fonds structurels européens mobilisés en France pour le développement économique des régions, d'ici 2020.